



Initiative sur la cyberinfrastructure – premier défi

Instructions pour préparer un avis
d'intention et une proposition détaillée

Juillet 2015

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1 – INTRODUCTION.....	2
Liens utiles (PDF)	2
Échéances	2
Avis d'intention	2
Propositions	2
CHAPITRE 2 – DIRECTIVES RELATIVES AUX PIÈCES JOINTES.....	3
Formulaires électroniques	3
Directives relatives à la préparation des avis d'intention et des propositions	3
Pagination.....	3
Mise en pages	3
CHAPITRE 3 – STRUCTURE DE L'AVIS D'INTENTION	4
Information sur le projet.....	4
Établissements partenaires	4
Équipe scientifique principale du consortium	4
Équipe technique principale et autres membres du consortium	4
Description du projet (au plus huit pages).....	4
Évaluateurs suggérés	5
CHAPITRE 4 – STRUCTURE DE LA PROPOSITION	6
Module Projet.....	6
Information sur le projet	6
Sommaire en langage clair (1500 caractères).....	6
Sommaire du projet (au plus une page).....	7
Équipe technique principale et autres membres du consortium	7
Critères d'évaluation (au plus 20 pages)	8
Établissements partenaires.....	15
Module Renseignements financiers	15
Coûts des articles individuels.....	15
Justification du budget (au plus six pages).....	16
Plans d'étage (le cas échéant).....	16
Contributions des partenaires admissibles	16
Utilisation de l'infrastructure.....	16
Ressources financières pour l'exploitation et la maintenance	16
Évaluateurs suggérés	16
CHAPITRE 5 – PROCESSUS DE SOUMISSION	17
Soumission d'un avis d'intention	17
Soumission d'une proposition.....	17
Collaboration avec les provinces.....	17
ANNEXE 1 : LETTRE TYPE – LETTRE ACCOMPAGNANT LA SOUMISSION D'UN AVIS D'INTENTION À LA FCI	19
ANNEXE 2 : LETTRE TYPE – LETTRE ACCOMPAGNANT LA SOUMISSION D'UNE PROPOSITION À LA FCI	21

CHAPITRE 1 – INTRODUCTION

Ces directives sont destinées aux chercheurs et au personnel administratif de recherche des établissements qui veulent préparer et soumettre un avis d'intention ou une proposition au Concours de l'Initiative sur la cyberinfrastructure – premier défi. Pour en savoir plus, veuillez consulter l'[Invitation à soumettre des propositions](#) au Concours de l'Initiative sur la cyberinfrastructure sur le site Web de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI). Les chercheurs et le personnel administratif utiliseront le Système de gestion des contributions de la FCI ([SGCF](#)) pour préparer, partager et soumettre des avis d'intention.

Liens utiles (PDF)

Initiative sur la cyberinfrastructure : [Invitation à soumettre des propositions](#)

Initiation au SGCF : [Un document de synthèse destiné aux chercheurs](#)

Initiation au SGCF : [Un document de synthèse destiné au personnel administratif des services de recherche des établissements](#)



Échéances

Avis d'intention

Les établissements souhaitant participer au premier concours de l'initiative sur la cyberinfrastructure – premier défi doivent d'abord soumettre un avis d'intention. L'échéance de soumission des avis d'intention est le 22 mai 2015. Les avis d'intention feront l'objet d'une évaluation au mérite par un comité d'évaluation multidisciplinaire.

Propositions

Suite à l'évaluation des avis d'intention, les établissements invités à soumettre une proposition devront le faire d'ici le 16 octobre 2015.

CHAPITRE 2 – DIRECTIVES RELATIVES AUX PIÈCES JOINTES

Formulaires électroniques

Les avis d'intention et les propositions présentés au concours de l'initiative sur la cyberinfrastructure – premier défi doivent être remplis et soumis dans le SGCF.

Directives relatives à la préparation des avis d'intention et des propositions

Il importe que tous les avis d'intention et les propositions soumis soient conformes aux présentes directives et à celles des formulaires d'avis d'intention électroniques. Avant de soumettre les formulaires électroniques, nous conseillons vivement aux chercheurs et au personnel administratif de recherche des établissements de réviser ceux-ci afin de s'assurer que les avis d'intention et les propositions soient conformes aux directives de préparation des avis d'intention précisées dans le présent guide.

Pagination

Les avis d'intention et les propositions soumis à la FCI seront automatiquement paginés. Les pièces jointes *ne doivent donc pas* être paginées séparément avant d'être téléchargées dans le système électronique.

Mise en pages

Comme de nombreux évaluateurs examineront les avis d'intention et les propositions dans le SGCF, l'établissement demandeur doit disposer les données des pièces jointes en une seule colonne, de format standard, sur une page de 21 cm X 27 cm (8,5 po X 11 po). Il faut éviter de disposer le texte sur deux colonnes ou en format horizontal puisque cela peut rendre difficile la lisibilité de documents électroniques.

Les pièces jointes doivent être claires et lisibles. De fait, la lisibilité est d'une importance capitale et devrait être le premier critère de sélection d'une police de caractères appropriée pour remplir les formulaires. **La FCI incite fortement l'établissement demandeur à choisir une police de caractères de couleur noire de 12 points et à utiliser un interligne simple (six lignes aux 2,5 cm (1 po)) en évitant les caractères serrés.** Les caractères de petit format sont difficiles à lire pour les évaluateurs; en conséquence, l'utilisation d'une police de caractères qui ne répondrait pas aux recommandations ci-dessus pourrait se traduire par un retour de l'avis d'intention ou de la proposition par la FCI aux fins de correction.

En outre, la FCI s'attend à ce que les pièces jointes soient conformes aux directives suivantes :

- **En-tête** : Indiquez sur chaque page le nom de l'établissement administratif en haut à gauche, le titre de la section dans le milieu et le numéro du projet en haut à droite.
- **Pied de page** : N'écrivez aucune information à droite, au bas de la page. Cet espace est réservé à la pagination automatique.
- **Marges** : Insérez une marge d'au moins 2,5 cm (1 pouce) tout autour de la page. L'en-tête et le pied de page peuvent être à même ces marges.
- **Format et taille des fichiers** : Seulement des fichiers PDF peuvent être téléchargés. Les documents présentés sous un autre format doivent être convertis au format PDF avant le téléchargement et ne doivent être ni cryptés ni protégés par un mot de passe. La taille du fichier ne doit pas excéder 20 mégaoctets (20 Mo).

Il est important de se conformer aux directives et aux exigences relatives à la mise en pages indiquées ci-dessus afin qu'aucun établissement demandeur ne soit injustement avantagé par l'utilisation de petits caractères, d'interlignes ou des marges qui permettraient de saisir davantage de texte dans le formulaire d'avis d'intention ou de proposition.

CHAPITRE 3 – STRUCTURE DE L’AVIS D’INTENTION

Compte tenu du financement disponible, du nombre limité de projets retenus et des efforts requis pour élaborer des propositions détaillées, les établissements souhaitant soumettre des propositions de projet d’infrastructure de données de recherche doivent soumettre un avis d’intention. Les avis d’intention feront l’objet d’une évaluation au mérite par un comité d’évaluation multidisciplinaire.

L’avis d’intention compte six sections :

- Information sur le projet
- Établissements partenaires
- Équipe scientifique principale du consortium
- Équipe technique principale et autres membres du consortium
- Description du projet
- Évaluateurs suggérés

Information sur le projet

Cette section comprend des renseignements de base sur le projet comme le titre du projet, le nom de l’établissement administratif et les mots clés.

Établissements partenaires

Dans cette section, veuillez énumérer les établissements admissibles au financement de la FCI qui participent à ce projet. Dans ce concours, un établissement partenaire reçoit ultimement une partie du financement de la FCI.

N’inscrivez pas l’établissement administratif qui apparaît dans la section « Information sur le projet » sur cette liste.

Équipe scientifique principale du consortium

Cette section dresse la liste des membres de l’équipe scientifique principale, y compris le responsable du projet d’infrastructure de données de recherche. Cette liste peut comprendre des chercheurs d’organismes non admissibles au financement de la FCI. Ces membres doivent posséder un compte du SGCF et accepter de participer à ce projet avant la soumission de l’avis d’intention à la FCI. Les chercheurs membres de l’équipe scientifique principale peuvent automatiquement consulter l’avis d’intention. Ils pourront également consulter la proposition, dans l’éventualité où le projet franchirait cette étape.

Équipe technique principale et autres membres du consortium

Cette section dresse la liste des membres de l’équipe technique principale du projet d’infrastructure de données de recherche et permet également d’identifier les autres membres du consortium. Cette liste peut comprendre le personnel technique et les chercheurs des organismes non admissibles au financement de la FCI. Ces personnes ne recevront pas d’avis du SGCF les informant de leur intégration à l’avis d’intention. Ainsi, l’établissement demandeur doit s’assurer qu’elles ont été avisées et qu’elles consentent à participer au projet. De plus, ne répétez pas le nom des membres de l’équipe scientifique principale.

Description du projet (au plus huit pages)

Dans cette section du formulaire électronique, veuillez télécharger un document PDF indiquant comment le projet répond aux objectifs et aux critères d’évaluation de ce concours tels que décrits dans l’invitation à soumettre des propositions. Assurez-vous de la conformité du document aux directives relatives au format, à l’interligne et à l’utilisation de la police de caractère précisées au Chapitre 2 de ce document. En outre, les établissements propositions doivent répondre à chacun des critères dans l’ordre indiqué ci-dessous.

Initiative sur la cyberinfrastructure – premier défi

En ajoutant un document en pièce jointe, les établissements profitent d'une grande marge de manœuvre pour répondre à chacun des critères, notamment en utilisant des figures ou des tableaux au besoin. La distribution du nombre de pages pour chacune des sections est à la discrétion de l'établissement demandeur qui doit cependant respecter le nombre total de pages permises.

Grâce à l'information fournie et à la description du projet, le comité d'évaluation multidisciplinaire évaluera les avis d'intention selon les critères suivants :

- Le Canada a des capacités de recherche importantes et une expertise concurrentielle à l'échelle internationale dans le domaine de la proposition;
- Le projet d'infrastructure de données de recherche est essentiel pour maintenir le Canada à la fine pointe sur la scène internationale;
- Le consortium constitue une masse critique de chercheurs canadiens de premier plan dans le domaine qui s'engagent activement dans le projet et sont capables d'exploiter le plein potentiel de l'infrastructure de données de recherche; *Noter que l'avis d'intention doit démontrer en quoi le groupe proposé est représentatif de la communauté de chercheurs du Canada et comment il s'engage à participer au développement de l'infrastructure de données de recherche.*
- Le consortium a l'expertise nécessaire en conception et en construction d'infrastructure de données de recherche ainsi qu'en développement d'outils d'analyse et en élaboration de méthodes et de normes pour obtenir les résultats escomptés. *Remarque : Comme aucun CV n'accompagne les avis d'intention, veuillez fournir une description détaillée des rôles, des responsabilités et de l'expertise des membres du consortium.*
- La portée du projet a été clairement définie et permet une mise en service d'ici deux ou trois ans. *Remarque : La présentation d'un échéancier indiquant notamment les principaux jalons du projet, de même que les résultats escomptés à chacune des étapes est vivement recommandée.*

Évaluateurs suggérés

Dans cette section, veuillez proposer au moins six évaluateurs qualifiés pour examiner cette proposition, qui ne sont pas en situation de conflit d'intérêts. Un conflit d'intérêts peut être considéré comme réel ou apparent lorsqu'un évaluateur :

- est un parent ou un ami proche du responsable du projet ou d'un des utilisateurs principaux, ou entretient une relation personnelle avec l'un de ces derniers;
- pourrait obtenir ou perdre un avantage financier ou matériel à la suite du financement de la proposition;
- a depuis longtemps des divergences d'ordre scientifique ou personnel avec le responsable du projet ou l'un des utilisateurs principaux;
- a une affiliation avec l'établissement, l'organisation ou l'entreprise du responsable du projet ou d'un des utilisateurs principaux (y compris les hôpitaux de recherche ou les instituts de recherche affiliés);
- a une affiliation professionnelle avec le responsable du projet ou l'un des utilisateurs principaux si l'une des situations suivantes est survenue au cours des six dernières années:
 - avoir des interactions fréquentes et régulières avec le responsable du projet ou l'un des utilisateurs principaux dans l'exercice de fonctions dans un même département, établissement ou une même organisation ou entreprise;
 - avoir été le superviseur ou le stagiaire du responsable du projet ou d'un des utilisateurs principaux;
 - avoir collaboré, publié ou partagé du financement avec le responsable du projet ou l'un des utilisateurs principaux, ou prévu le faire prochainement;
 - avoir travaillé dans l'établissement administratif;

Initiative sur la cyberinfrastructure – premier défi

- estime, pour quelque raison que ce soit, être incapable de réaliser une évaluation impartiale de la proposition.

Nota : La FCI se réserve le droit d'utiliser ou non les suggestions.

CHAPITRE 4 – STRUCTURE DE LA PROPOSITION

La proposition doit présenter clairement les mérites et l'excellence du projet proposé. Les directives nécessaires pour préparer une proposition sont précisées dans le présent guide. L'établissement demandeur doit fournir des renseignements suffisants pour permettre aux évaluateurs d'étudier la proposition conformément aux critères fondés sur le mérite établis par la FCI (veuillez consulter la section « Critères d'évaluation ».)

La proposition compte trois modules distincts :

1. **Le module Projet** : Ce module comprend l'information sur le projet proposé et la façon dont il répond aux objectifs et aux critères du concours;
2. **Le module Renseignements financiers** : Ce module comprend des précisions sur le budget prévu et une justification du budget;
3. **Le module Évaluateurs suggérés** : Ce module comprend les recommandations de l'établissement demandeur à l'égard des évaluateurs potentiels de la proposition.

Le formulaire en ligne indique le nombre maximal de caractères pouvant être saisis dans chacune des sections ainsi que le nombre de pages pouvant être téléchargées.

Module Projet

Le module Projet comprend les sections suivantes :

- Information sur le projet
- Sommaire en langage clair et sommaire du projet
- Équipe scientifique principale du consortium
- Équipe technique principale et autres membres du consortium
- Critères d'évaluation
- Établissements partenaires

Information sur le projet

Cette section comprend des renseignements de base sur le projet comme le titre du projet, le nom de l'établissement administratif et les mots clés. L'information fournie sur cette page est complétée automatiquement par les renseignements présentés dans l'avis d'intention.

Sommaire en langage clair (1500 caractères)

Les efforts soutenus de la FCI pour demeurer responsable face au gouvernement du Canada comprennent notamment la présentation des retombées sociales, économiques et environnementales tangibles pour le Canada engendrées par les investissements de la FCI. Pour ce faire, nous vous demandons de fournir des renseignements nous permettant d'expliquer comment l'infrastructure financée par la FCI joue un rôle important, entre autres, dans la création d'emplois et d'entreprises dérivées ainsi que dans l'amélioration de produits, de politiques, de procédés et de services.

Veuillez résumer le projet proposé en utilisant un langage clair et en mettant l'accent sur les résultats et les retombées escomptés pour le Canada, au-delà des réalisations en matière de recherche ou de développement technologique pour l'établissement.

Initiative sur la cyberinfrastructure – premier défi

Nota : Les évaluateurs n'auront pas accès à ce sommaire dans le processus d'évaluation. Cependant, si le projet obtient du financement, la FCI pourra l'utiliser dans ses produits de communication.

Sommaire du projet (au plus une page)

En vous servant de termes appropriés pour décrire votre projet à un comité d'évaluation multidisciplinaire (CEM), veuillez donner une description générale du projet d'infrastructure de données de recherche ainsi que des activités de recherche ou de développement technologique qui en découleront. Ce sommaire doit expliquer de façon concise dans quelle mesure la proposition répond aux objectifs qui seront évalués par un CEM.

- **Excellence scientifique** : La proposition est liée à un domaine où le Canada a des capacités de recherche importantes. Le projet d'infrastructure de données de recherche est essentiel pour maintenir le Canada parmi les meneurs en permettant à des chefs de file reconnus ou en voie de le devenir de mener des programmes de recherche opportuns, novateurs et à l'avant-garde.
- **Retombées et maintien de la pertinence** : Une masse critique de chercheurs canadiens est activement engagée dans le projet d'infrastructure de données de recherche et pourra exploiter le plein potentiel de celui-ci par une procédure d'accès optimale et un plan de gestion des données rigoureux. Les activités de recherche rendues possibles pourraient mener à d'importantes retombées sociales, économiques, environnementales ou en matière de santé tangibles.
- **Faisabilité** : La portée du projet d'infrastructure de données de recherche est clairement définie, et l'équipe a l'expertise nécessaire pour concevoir, construire et mettre en service l'infrastructure d'ici trois ans. Le budget proposé, de même que la viabilité financière à long terme de l'infrastructure, est réaliste.

Équipe scientifique principale du consortium

Tout comme dans l'avis d'intention, cette section dresse la liste des membres de l'équipe scientifique principale, y compris le responsable du projet d'infrastructure de données de recherche. Cette liste peut comprendre des chercheurs d'organismes non admissibles au financement de la FCI. Toutefois, à l'inverse de l'avis d'intention, les CV des membres de l'équipe principale seront joints à la proposition.

Les membres doivent posséder un compte SGCF et accepter de participer à ce projet avant la soumission de la proposition à la FCI. Les chercheurs membres de l'équipe scientifique principale peuvent automatiquement consulter la proposition.

Nota : Même si cette page est remplie automatiquement à partir des renseignements indiqués dans l'AI, l'établissement demandeur peut modifier les membres de l'équipe scientifique principale inscrits dans l'AI avant l'échéance de soumission des propositions. Cependant, la FCI se fonde sur l'AI pour composer les comités d'évaluation. Les changements apportés à la constitution de l'équipe peuvent placer l'un des membres de comité en situation de conflit d'intérêts. **Par conséquent, nous vous demandons d'aviser sans tarder votre chargé de programmes de toute modification à la liste des membres de l'équipe scientifique principale.**

Équipe technique principale et autres membres du consortium

Cette section dresse la liste des membres de l'équipe technique principale du projet d'infrastructure de données de recherche et permet également d'identifier les autres membres du consortium. Cette liste peut comprendre le personnel technique et les chercheurs des organismes non admissibles au financement de la FCI. Ces personnes ne recevront pas d'avis du SGCF les informant de leur

Initiative sur la cyberinfrastructure – premier défi

intégration à la proposition. Ainsi, l'établissement administratif doit s'assurer qu'elles ont été avisées et qu'elles consentent à participer au projet. De plus, veuillez ne pas répéter le nom des membres de l'équipe scientifique principale. Vous n'avez pas à joindre le CV des membres de l'équipe technique principale et des autres membres du consortium en annexe de la proposition.

Critères d'évaluation (au plus 20 pages)

Dans cette section du formulaire électronique, veuillez télécharger un document PDF indiquant comment la proposition répond aux objectifs et aux critères d'évaluation de ce concours. Assurez-vous de la conformité du document aux directives relatives au format, à l'interligne et à l'utilisation de la police de caractère précisées au Chapitre 2 de ce document. En outre, les établissements propositions doivent répondre à chacun des critères dans l'ordre indiqué ci-dessous.

Chaque critère contient un certain nombre d'éléments devant être abordés dans la proposition. Ces éléments sont décrits dans les pages qui suivent. L'établissement administratif doit répondre à tous ces éléments dans sa proposition, sans quoi la proposition en sera affaiblie. Chaque critère d'évaluation sera évalué en fonction d'une norme. Un comité d'experts devra mesurer le degré de conformité de la proposition à chacune de ces normes.

En ajoutant un document en pièce jointe, les établissements profitent d'une grande marge de manœuvre pour répondre à chacun des critères, notamment en utilisant des figures ou des tableaux au besoin. La distribution du nombre de pages pour chacune des sections est à la discrétion de l'établissement administratif qui doit cependant respecter le nombre total de pages permises. L'établissement administratif doit savoir que la proposition sera d'abord évaluée par un comité d'experts en fonction des cinq critères établis dans l'Invitation à soumettre des propositions :

- Recherche ou développement technologique
- Consortium
- Infrastructure
- Pérennité et maintien de la pertinence
- Retombées pour les Canadiens

Un Comité d'évaluation multidisciplinaire (CEM) évaluera ensuite les propositions dont le financement est recommandé par les comités d'experts en fonction des cinq critères établis dans l'invitation à soumettre des propositions. Afin que le CEM puisse sélectionner les propositions qui répondent le mieux aux normes d'excellence du concours et aux objectifs de l'initiative, on a classé ces cinq critères en trois catégories. Le CEM utilisera celles-ci pour évaluer les propositions méritoires à la suite de l'évaluation des comités d'experts :

- **Excellence scientifique** : La proposition est liée à un domaine où le Canada a des capacités de recherche importantes. Le projet d'infrastructure de données de recherche est essentiel pour maintenir le Canada parmi les meneurs en permettant à des chefs de file reconnus ou en voie de le devenir de mener des programmes de recherche opportuns, novateurs et à l'avant-garde.
- **Retombées et maintien de la pertinence** : Une masse critique de chercheurs canadiens est activement engagée dans le projet d'infrastructure de données de recherche et pourra exploiter le plein potentiel de celui-ci par une procédure d'accès optimale et un plan de gestion des données rigoureux. Les activités de recherche rendues possibles pourraient mener à

Initiative sur la cyberinfrastructure – premier défi

d'importantes retombées sociales, économiques, environnementales ou en matière de santé tangibles.

- **Faisabilité:** La portée du projet d'infrastructure de données de recherche est clairement définie, et l'équipe a l'expertise nécessaire pour concevoir, construire et mettre en service l'infrastructure d'ici trois ans. Le budget proposé, de même que la viabilité financière à long terme de l'infrastructure, est réaliste.

Norme :

Les activités de recherche ou de développement technologiques proposées, rendues possibles par l'infrastructure de données de recherche, sont opportunes, novatrices et à l'avant-garde à l'échelle mondiale.

Recherche ou développement technologique

Chacun des éléments suivants doit être abordé :

1. Expliquez en quoi les activités de recherche ou de développement technologique rendues possibles par le projet d'infrastructure sont opportunes, novatrices et à l'avant-garde à l'échelle mondiale.
2. Décrivez le leadership Canada dans le domaine de recherche proposé et de quelle manière le projet d'infrastructure de données de recherche aidera le Canada à se maintenir parmi les meneurs.

Consortium

Chacun des éléments suivants doit être abordé :

1. Expliquez de quelle manière une masse critique de chercheurs canadiens est engagée dans le projet proposé.
2. Décrivez en quoi les membres de l'équipe scientifique principale sont des chefs de file reconnus ou en voie de le devenir dans leur domaine.
3. Expliquez comment les membres de l'équipe comptent mobiliser les collaborateurs et les utilisateurs externes afin que l'infrastructure soit utilisée à son plein potentiel.
4. Décrivez comment l'équipe technique principale possède l'expertise nécessaire pour concevoir et développer le projet d'infrastructure de données de recherche.
5. Décrivez les partenariats nécessaires pour développer pleinement le projet d'infrastructure de données de recherche.

Norme :

Le consortium possède l'expertise en conception et en construction d'infrastructure de données de recherche, ainsi qu'en développement d'outils d'analyse et en élaboration de méthodes et des normes pour rendre possible les activités de recherche proposées. De plus, les membres du consortium (aussi les utilisateurs principaux de l'infrastructure) sont des chefs de file reconnus ou en voie de le devenir dans les domaines de recherche visés. Ils possèdent les compétences et l'expertise nécessaires pour mener à bien les activités de recherche ou de développement technologique et s'appuient sur des collaborations pertinentes pour exploiter pleinement les capacités de la ressource.

Norme :

L'infrastructure est nécessaire et appropriée pour mener à bien les activités de recherche ou de développement technologique proposées. La portée et les exigences du projet, dont l'élaboration des outils, des méthodes et des normes, sont bien définies et pourront être mises en service d'ici deux à trois ans.

Infrastructure

Chacun des éléments suivants doit être abordé :

1. Expliquez pourquoi le projet d'infrastructure de données de recherche est essentiel pour mener à bien les activités de recherche proposées.
2. Décrivez la portée du projet et les obstacles possibles à sa réalisation. De plus, indiquez un échéancier précis du développement du projet d'infrastructure de données de recherche en indiquant les rôles et les responsabilités de chacun ainsi que les diverses étapes du projet.

Pérennité et maintien de la pertinence

Chacun des éléments suivants doit être abordé :

1. Décrivez le plan financier à long terme visant à assurer la pérennité de l'infrastructure de données de recherche.
2. Décrivez le plan à long terme de gestion des données.
3. Décrivez la stratégie envisagée pour s'assurer que l'infrastructure demeure pertinente et de pointe.

Norme :

La proposition comprend un plan crédible et convaincant sur la viabilité financière de l'infrastructure. Un plan à long terme de gestion des données convaincant est aussi en place pour garantir la pertinence et l'utilité de l'infrastructure.

Norme :

Les activités de recherche rendues possibles par l'infrastructure pourraient mener à d'importantes retombées sociales, économiques, environnementales ou en matière de santé tangibles. L'utilisation de l'infrastructure sera maximisée par l'adoption de pratiques exemplaires sur l'accessibilité, l'interopérabilité et la généralisabilité.

Retombées pour les Canadiens

Chacun des éléments suivants doit être abordé :

1. Expliquez comment une vaste communauté de chercheurs aura accès aux données.
2. S'il y a lieu, expliquez comment le projet d'infrastructure de données de recherche se positionne vis-à-vis de projets internationaux similaires et en quoi cela favorisera une utilisation optimale de l'infrastructure par la communauté de chercheurs.
3. Décrivez les retombées potentielles des activités de recherche rendues possibles grâce à l'infrastructure de données de recherche.

Initiative sur la cyberinfrastructure – premier défi

Établissements partenaires

Tout comme dans l'AI, veuillez énumérer les établissements admissibles au financement de la FCI qui participent à ce projet. Dans ce concours, un établissement partenaire reçoit une partie du financement de la FCI.

N'inscrivez pas l'établissement demandeur qui apparaît dans la section « Information sur le projet » sur cette liste.

Nota : Même si cette page est remplie automatiquement à partir des renseignements provenant de l'AI, l'établissement demandeur peut modifier les établissements partenaires inscrits dans l'AI avant l'échéance de soumission des propositions. Cependant, la FCI se fonde sur l'AI pour composer les comités d'évaluation. Les changements apportés aux établissements partenaires peuvent placer l'un des membres de comité en situation de conflit d'intérêts. **Par conséquent, nous vous demandons d'aviser sans tarder votre chargé de programmes de toute modification à la liste des établissements partenaires.**

Module Renseignements financiers

Le module Renseignements financiers comprend les sections suivantes :

- Coûts des articles individuels
- Justification du budget
- Plans d'étage (le cas échéant)
- Contributions des partenaires admissibles
- Utilisation de l'infrastructure
- Ressources financières pour l'exploitation et la maintenance
- Aperçu du financement du projet d'infrastructure (généré automatiquement)

Pour chacune des sections du module Renseignements financiers, l'établissement demandeur doit s'assurer d'entrer toute l'information demandée dans les champs pertinents.

Les tableaux de la section « Aperçu du financement du projet d'infrastructure » sont automatiquement remplis à partir de l'information provenant des autres sections du module Renseignement financiers. Veuillez noter que le montant demandé à la FCI correspond à la différence entre le total des contributions des partenaires admissibles et le total des coûts admissibles.

Coûts des articles individuels

Dans la section « Coût des articles individuels », la FCI recommande aux établissements de regrouper les articles connexes en groupes fonctionnels. Toutefois, la section « Justification du budget » doit présenter et justifier en détail chacun des articles d'un groupe. La section 4.6 du [Guide des politiques et programmes](#) de la FCI spécifie les coûts admissibles des projets d'infrastructure.

Veuillez indiquer uniquement les coûts d'acquisition et de développement de l'infrastructure admissibles. Inscrivez le coût total de chaque article. Conservez les pièces justificatives (listes de prix, soumissions, etc.) pour les fournir à la FCI sur proposition.

Nota :

1. Dans le cas où l'infrastructure servirait à des fins autres qu'à la recherche ou au développement technologique, inscrivez uniquement les coûts au prorata de la recherche ou du développement technologique.
2. Le total des coûts admissibles doit comprendre les taxes (moins les crédits remboursables) et les frais de transport et d'installation. Toutefois, les taxes ne doivent pas être calculées sur les contributions en nature.

Initiative sur la cyberinfrastructure – premier défi

3. Dans la préparation des prévisions budgétaires, l'établissement demandeur doit suivre ses propres politiques et procédures courantes. La FCI s'attend à ce que les coûts indiqués dans le budget doivent constituer des estimations fiables de la juste valeur marchande des articles. Consultez la section 6.5 du *Guide des politiques et programmes* de la FCI pour en savoir plus sur la façon dont les contributions en nature doivent être évaluées.

Justification du budget (au plus six pages)

En vous rapportant à la section « Coût des articles individuels » du module Renseignements financiers, décrivez les articles demandés, l'emplacement proposé, s'il y a lieu, et comment cette infrastructure rendrait possible les activités de recherche ou de développement technologique prévues. Fournissez une justification claire et concise du budget pour les articles demandés. Pour ce qui est des coûts du personnel, précisez le rôle, les responsabilités et les tâches qui seront confiés à chacun, de même qu'une estimation du temps requis pour accomplir ces tâches. Indiquez la description et le numéro de chacun des articles. Fournissez la ventilation des coûts pour chacun des groupes d'articles.

Plans d'étage (le cas échéant)

Lorsque le projet comprend la construction ou la rénovation de plusieurs pièces, veuillez fournir les plans d'étage de l'espace ou des espaces proposés en indiquant l'emplacement de l'infrastructure et l'échelle des plans. Les plans doivent être lisibles lorsqu'ils sont imprimés en noir et blanc sur une page de 21 cm X 27 cm (8,5 po x 11 po).

Nota : Ils doivent être présentés dans une pièce jointe distincte et non inclus dans les vingt pages allouées à la section « Critères d'évaluation » ni dans les six pages allouées à la justification du budget.

Contributions des partenaires admissibles

Fournissez les détails des contributions des partenaires admissibles. *N'indiquez pas* les montants demandés à la FCI. Pour chaque partenaire admissible, indiquez le nom et le type de partenaire ainsi que la ventilation de sa contribution (en espèces et en nature). L'établissement demandeur est invité à regrouper toutes les contributions en nature prévues de la part des fournisseurs sur une seule ligne. Si des contributions des partenaires sont prévues, sans encore être garanties, expliquer comment l'établissement prévoit garantir ce financement.

Utilisation de l'infrastructure

Cette section du module Renseignements financiers présente l'utilisation des articles demandés (selon la section « Coût des articles individuels ») à des fins admissibles ou non au financement de la FCI et le partage des coûts au prorata, s'il y a lieu.

Ressources financières pour l'exploitation et la maintenance

Cette page du module Renseignements financiers présente les coûts annuels et les sources de financement engagés pour assurer l'exploitation et la maintenance efficaces de l'infrastructure pendant les cinq premières années suivant sa mise en service.

N'indiquez pas les coûts associés aux activités de recherche ou de développement technologique. Si le Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI) de la FCI fait partie des sources de financement, indiquez ce montant dans la catégorie « Contribution de l'établissement ».

Évaluateurs suggérés

La liste des évaluateurs suggérés est remplie automatiquement en utilisant la liste de l'AI. Vous voudriez peut-être proposer d'autres évaluateurs bien qualifiés pour évaluer la proposition. Consultez la section « Module Évaluateurs suggérés » du Chapitre 3 pour en savoir plus sur les lignes directrices sur les conflits d'intérêts.

Initiative sur la cyberinfrastructure – premier défi

Nota : La FCI se réserve le droit d'utiliser ou non les suggestions.

CHAPITRE 5 – PROCESSUS DE SOUMISSION

Soumission d'un avis d'intention

Les avis d'intention visant l'initiative sur la cyberinfrastructure – premier défi doivent être soumis dans le SGCF. Veuillez noter que la FCI n'exige pas de recevoir une copie papier de l'avis d'intention. Cependant, une liste de tous les avis d'intention pour lesquels l'établissement est l'établissement administratif ou un établissement partenaire doit être présentée à la FCI. Ce sommaire doit être conforme au modèle de lettre de présentation accompagnant la soumission des avis d'intention (voir l'annexe 1), signé par le recteur ou le directeur général ou un signataire autorisé de l'établissement, conformément à la Déclaration d'adhésion avec la FCI, et envoyé à la FCI avant l'échéance de soumission du 22 mai 2015.

Soumission d'une proposition

Les propositions de l'Initiative sur la cyberinfrastructure 2015 – premier défi doivent être soumises dans le SGCF. Veuillez noter que la FCI n'exige pas de recevoir une copie papier de la proposition. Cependant, une liste de toutes les propositions pour lesquels l'établissement est l'établissement administratif ou un établissement partenaire doit être présentée à la FCI. Ce sommaire doit être conforme à la lettre type accompagnant la soumission d'une proposition (Annexe 2), signé par le recteur ou le directeur général ou un signataire autorisé de l'établissement, conformément à la *Déclaration d'adhésion* avec la FCI, et envoyé à la FCI avant l'échéance de soumission du 16 octobre 2015.

Veuillez envoyer les lettres accompagnant les avis d'intention et les propositions à l'adresse suivante :

Fondation canadienne pour l'innovation
À l'attention d'Elaine Salmon
230, rue Queen, bureau 450
Ottawa (Ontario) K1P 5E4
Téléphone : 613-943-0210



Nota : Elles doivent être envoyées en copie papier à la FCI avant l'échéance de soumission respective des avis d'intention ou des propositions, le cachet de la poste faisant foi.

De plus, veuillez envoyer les versions électroniques de la liste des avis d'intention ou des propositions à cyber@innovation.ca.

Collaboration avec les provinces

La FCI distribuera la liste des avis d'intention et des propositions aux provinces et aux territoires pour les aider dans leur planification.

La FCI encourage d'ailleurs les établissements à travailler en étroite collaboration avec les provinces et les territoires puisqu'ils sont des partenaires clés, et ce, dès les premières étapes de la planification et de l'élaboration des projets.

**ANNEXE 1 : LETTRE TYPE – LETTRE ACCOMPAGNANT LA SOUMISSION
D’UN AVIS D’INTENTION À LA FCI**

22 mai 2015

Guy Levesque
Directeur, Programmes
Fondation canadienne pour l’innovation
230, rue Queen, pièce 450
Ottawa (Ontario) K1P 5E4

Objet : Soumission des avis d’intention à l’initiative sur la cyberinfrastructure – premier défi de la
Fondation canadienne pour l’innovation

Monsieur,

En réponse à l’*Invitation à soumettre des propositions* à l’initiative sur la cyberinfrastructure – premier
défi, j’ai le plaisir de soumettre les avis d’intention indiqués dans le document ci-joint.

Je vous prie d’agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Recteur / Directeur général (ou signataire autorisé)

Signature

Établissement

Initiative sur la cyberinfrastructure – premier défi

.....

Avis d'intention dirigés par «nom de l'établissement» :

Numéro du projet	Responsable du projet (nom de famille, prénom)	Titre du projet	Coût total du projet (\$)	Montant demandé à la FCI (\$)	Établissement(s) partenaire(s) (séparer le nom des établissements par une virgule, le cas échéant)

Avis d'intention menés en collaboration avec «nom de l'établissement» :

Numéro du projet	Établissement demandeur	Responsable du projet (nom de famille, prénom)	Titre du projet	Coût total du projet (\$)	Montant demandé à la FCI (\$)

ANNEXE 2 : LETTRE TYPE – LETTRE ACCOMPAGNANT LA SOUMISSION D'UNE PROPOSITION À LA FCI

16 octobre 2015

Guy Levesque
Vice-président, Programmes et planification
Fondation canadienne pour l'innovation
230, rue Queen, pièce 450
Ottawa (Ontario) K1P 5E4

Objet : Confirmation et approbation de l'établissement concernant les propositions soumises au concours de l'Initiative sur la cyberinfrastructure – premier défi

Monsieur,

En réponse à l'invitation à soumettre des propositions au concours de l'Initiative sur la cyberinfrastructure – premier défi, j'ai le plaisir d'approuver la soumission des propositions indiquées dans le document ci-joint.

En signant cette lettre, je confirme que l'établissement :

- Comprend et accepte les conditions qui régissent le financement de la FCI, tel qu'il est expliqué dans le *Guide des politiques et des programmes* et la *Déclaration d'adhésion*.
- S'engage à ce que les ressources nécessaires soient consacrées à l'exploitation et à la maintenance des infrastructures de recherche proposées financées par la FCI, et ce, pour toute leur durée de vie utile (soit la période durant laquelle l'infrastructure devrait généralement produire des retombées et être utilisée aux fins prévues par la proposition, en tenant compte des réparations et de la maintenance nécessaires dans des conditions normales).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Directeur (ou signataire autorisé)

Signature

Établissement

Initiative sur la cyberinfrastructure – premier défi

.....

Propositions dirigées par « nom de l'établissement » :

Numéro du projet	Responsable du projet (nom de famille, prénom)	Titre du projet	Coût total du projet(\$)	Montant demandé à la FCI (\$)	Établissement(s) partenaire(s) (séparer le nom des établissements par une virgule, le cas échéant)

Propositions menées en collaboration avec « nom de l'établissement » :

Numéro du projet	Établissement demandeur	Responsable du projet (nom de famille, prénom)	Titre du projet	Coût total du projet (\$)	Montant demandé à la FCI (\$)



Research builds communities
La recherche au service des collectivités

450-230 Queen St.
Ottawa ON K1P 5E4
Tel 613.947.7260
Fax 613.943.0227

450-230 rue Queen
Ottawa ON K1P 5E4
Tél 613.947.7260
Télééc 613.943.0227